



Mairie de  
**SAINT AVAUGOURD DES LANDES** (85540)  
16, rue Evariste FEBVRE

Site : [saint-avaugourd-des-landes.fr](http://saint-avaugourd-des-landes.fr)

## ARRÊTÉ CONJOINT N° 2025-08-077

### PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE EN VUE DU DÉCLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL JOUXTANT LES PARCELLES CADASTRÉES B372 et B371 « LANDE DES HAIES » SITUÉ SUR LES TERRITOIRES DES COMMUNES DE SAINT AVAUGOURD DES LANDES ET LA BOISSIERE DES LANDES ET DE LA DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Les Maires des communes de Saint Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes,  
VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU le Code de la Voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R141-4 à R 141-10 ;  
VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.161-10-1 et R.161-25 à R.161-27 ;  
VU le Code des relations entre le public et l'administration ;  
VU les délibérations concordantes des conseils municipaux de Saint Avaugourd des Landes en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et de La Boissière des Landes en date du 22 juillet 2025, décidant d'engager une procédure conjointe de déclassement ;  
VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteur pour la Vendée en 2025 ;  
VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

CONSIDÉRANT que le chemin rural jouxtant les parcelles cadastrées B372 et B371 « Landes des Haies » situé sur les territoires des communes de Saint Avaugourd des Landes et La Boissière des Landes est désaffecté de l'usage du public ;

#### ARRÊTENT :

**Article 1er :** Il est procédé à une enquête publique conjointe en vue du déclassement du chemin rural jouxtant les parcelles cadastrées B372 et B371 « Landes des Haies » situé sur les territoires des communes de Saint Avaugourd des Landes et La Boissière des Landes

**Article 2 :** L'enquête publique se déroulera du lundi 25 août 2025 9h au lundi 8 septembre 2025 12h30, soit pendant une durée de 15 jours.

**Article 3 :** Le dossier d'enquête, comprenant le projet d'aliénation, une notice explicative, un plan de situation, sera consultable aux heures habituelles d'ouverture au public dans les mairies de Saint Avaugourd des Landes et La Boissière des Landes.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet des communes de Saint Avaugourd des Landes <https://www.saint-avaugourd-des-landes.fr/> et de La Boissière des Landes <https://laboissieredeslandes.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance du projet de déclassement soumis à l'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête en mairie de Saint Avaugourd des Landes ou en mairie de la Boissière des Landes ou bien les adresser par voie postale à M. le commissaire-enquêteur ; mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Febvre, 85540 Saint Avaugourd des Landes ou Mairie de la Boissière des Landes 2 rue de la Fontaine, 85430 La Boissière des Landes ou par voie électronique à l'attention de M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante [enquetepublique1@saint-avaugourd-des-landes.fr](mailto:enquetepublique1@saint-avaugourd-des-landes.fr), lesquelles seront annexés au registre.

**Article 4 :** Monsieur M. RAMBAUD Jacky, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public aux dates et lieux suivants :

- Lundi 25 août en mairie de Saint Avaugourd des Landes de 16h à 18h ;
- Lundi 8 septembre en mairie de la Boissière des Landes de 10h30 à 12h30 ;

**Article 5 :** Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, le présent arrêté sera publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et affiché aux extrémités du chemin concerné ainsi que dans les mairies des deux communes pendant toute la durée de l'enquête.

**Article 6 :** À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra aux maires des communes concernées le dossier et le registre accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête

**Fait à Saint Avaugourd des Landes, le 1<sup>er</sup> août 2025**

Le Maire de Saint Avaugourd des Landes

Alain ROCHEREAU



Le Maire

Alain ROCHEREAU

Fait à La Boissière des Landes, le 01/08/2025.

Le Maire de La Boissière des Landes

Michel CHADENEAU

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Île-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification ou par l'application Télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Saint Avaugourd des Landes.